



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1167
14 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEPTIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION
D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 911 (1994) du Conseil de sécurité en date du 21 avril 1994, aux termes de laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 22 octobre 1994. On y trouvera un rappel des événements survenus au Libéria depuis la présentation de mon dernier rapport, en date du 26 août 1994 (S/1994/1006), ainsi que des recommandations concernant la planification des activités futures de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria.

II. ASPECTS POLITIQUES

A. Mission au Libéria de l'Envoyé spécial du Secrétaire général

2. Dans mon dernier rapport (S/1994/1006), j'ai indiqué la préoccupation croissante que m'inspiraient l'évolution récente de la situation au Libéria et l'absence de progrès dans le processus de paix. J'ai informé le Conseil de sécurité que j'avais décidé d'envoyer au Libéria une mission d'établissement des faits dirigée par M. Lakhdar Brahimi en qualité d'Envoyé spécial pour y examiner la situation en consultation avec mon Représentant spécial au Libéria, M. Trevor Gordon-Somers, afin de m'aider à dégager des options quant au rôle que pourra jouer l'ONU dans l'avenir pour faciliter le processus de paix dans ce pays.

3. Au cours de sa mission, du 16 au 26 août, l'Envoyé spécial a notamment rencontré des représentants du Gouvernement national de transition du Libéria, les dirigeants des factions et d'autres personnalités libériennes. Il a eu des consultations avec le commandant du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le général John Inienger et la personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le Libéria, le révérend Canaan Banana. Il a aussi rencontré le Président de la CEDEAO, Président du Ghana, M. Jerry Rawlings, et le Président de la Côte d'Ivoire, M. Henri Konan Bedie.

4. Les principales conclusions auxquelles est parvenu l'Envoyé spécial sont les suivantes :

a) L'administration publique du Libéria a beaucoup souffert de l'impossibilité pour le Conseil d'État, composé de cinq membres, de parvenir à un consensus sur la plupart des questions dont il était saisi et du fait que le Gouvernement ne disposait pas de ressources suffisantes pour administrer le pays;

b) Les factions n'ont pas fait preuve de l'engagement et de la volonté politique nécessaires pour appliquer l'Accord de Cotonou (S/26272, annexe). Les difficultés qu'elles ont eues à assurer le commandement et la conduite de leurs opérations ont contribué à l'instabilité de la situation en matière de sécurité et à l'insuccès du processus de désarmement. En outre, les livraisons d'armes et de munitions aux diverses factions ont aggravé la crise;

c) Un certain nombre de questions importantes concernant le processus électoral restent sans réponse, notamment celles du système électoral à adopter, du rapatriement des réfugiés et des ressources nécessaires pour mener à bien les élections;

d) La faiblesse des ressources mises à la disposition de l'ECOMOG a considérablement diminué l'aptitude du groupe à s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de Cotonou. L'ECOMOG n'a pu assurer la sécurité des observateurs militaires non armés de la MONUL conformément à cet Accord et aux accords conclus entre l'ONU et la CEDEAO.

5. L'Envoyé spécial a souligné qu'un certain nombre d'enseignements ont été tirés l'année dernière de l'application de l'Accord de Cotonou et que, sur cette base, l'ONU et la CEDEAO pouvaient apporter des améliorations à la notion initiale sur laquelle était fondée la relation entre la MONUL et la CEDEAO. À cet égard, il a fait les recommandations ci-après concernant le rôle futur de la MONUL au Libéria :

a) L'ONU et la CEDEAO devraient se consulter sur la stratégie future de cette dernière en ce qui concerne l'ECOMOG et sur le rôle de la MONUL relativement à cette stratégie;

b) L'appui politique de la communauté internationale aux efforts régionaux de la CEDEAO en faveur du maintien de la paix au Libéria devrait s'accompagner du substantiel appui financier sans lequel l'ECOMOG ne peut s'acquitter efficacement de ses responsabilités;

c) Étant donné la situation en matière de sécurité dans le pays et le fait que l'ECOMOG ne peut assurer la protection indispensable des observateurs militaires non armés de la MONUL, celle-ci devrait être réduite à environ un tiers de son effectif actuellement autorisé (368 hommes, y compris les éléments de génie et de soutien médical);

d) En ce qui concerne la sécurité interne, il convient d'examiner la question d'une armée nationale et les gouvernements donateurs devraient fournir l'assistance technique et les autres ressources nécessaires à la création d'une nouvelle armée.

6. En conclusion, l'Envoyé spécial a constaté que le monde ne semble pas se soucier beaucoup des souffrances du peuple du Libéria parce que c'est un petit pays, faiblement peuplé. Il a souligné que si cela était compréhensible dans une certaine mesure, l'expérience avait montré ailleurs que le fait de ne pas mobiliser les ressources nécessaires à un stade précoce risquait de conduire plus tard à un renchérissement des opérations. Il a aussi fait valoir que, si l'on n'y mettait pas bon ordre, la crise du Libéria aurait sans aucun doute des incidences sur la stabilité de ses voisins immédiats – comme c'est d'ailleurs déjà le cas – et celle de l'Afrique de l'Ouest.

7. Plusieurs événements importants se sont déroulés peu après que l'Envoyé spécial eut quitté le Libéria, qui ont affecté le processus de paix. En premier lieu, le Président de la CEDEAO, Président du Ghana, M. Jerry Rawlings, a convoqué une réunion des dirigeants des factions belligérantes le 7 septembre à Akosombo (Ghana) pour examiner les retards continuels dont souffrait l'application de l'Accord de Cotonou. Ont participé à cette réunion M. Charles Taylor, chef du Front national patriotique du Libéria (NPFL), M. Alhaji Kromah et une délégation du général Roosevelt Johnson représentant les deux ailes du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO), et le général Hezekiah Bowen, chef d'état-major des forces armées du Libéria (AFL). Le Conseil libérien pour la paix (LPC) et la Force de défense du Lofa (LDF) ont décliné l'invitation qui leur avait été adressée de participer à cette réunion, qui s'est déroulée en présence de représentants du Gouvernement national de transition du Libéria, de l'OUA et de l'ONU chargés de faciliter l'entrevue. Celle-ci a abouti à la signature, le 12 septembre, d'un accord additionnel à l'Accord de Cotonou. Bien que l'aile de l'ULIMO dirigée par le général Johnson n'ait pas signé l'accord, celui-ci a adressé le 2 octobre au Président de la CEDEAO une lettre l'informant qu'il l'acceptait.

8. En deuxième lieu, la Conférence nationale libérienne, organisée à l'initiative de citoyens, s'est réunie le 24 août pour délibérer sur les nombreux aspects du processus de paix. À l'issue de longues sessions, qui ont duré jusqu'au 3 octobre, la Conférence a adopté un ensemble de résolutions concernant le processus de paix et suspendu ses consultations pour une période de trois mois, après quoi elle projette de se réunir de nouveau pour évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation.

9. En troisième lieu, un groupe dissident des Forces armées du Libéria a tenté d'organiser un coup d'État contre le Gouvernement national de transition du Libéria le 15 septembre. Cette tentative a été déjouée avec succès par l'ECOMOG.

B. L'Accord d'Akosombo

10. L'Accord d'Akosombo avait pour objectif d'approfondir les aspects de l'Accord de Cotonou qui étaient trop généraux ou qui, pour d'autres raisons, s'étaient révélés inadéquats au moment de son application. Il y était réaffirmé

/...

que l'Accord de Cotonou était le seul cadre possible pour la paix au Libéria. L'intention était de renforcer le rôle du Gouvernement national de transition du Libéria dans l'administration du pays au cours de la période de transition en lui donnant un rôle plus central en matière de supervision et de contrôle de l'application de l'Accord de Cotonou. À cet égard, il était également déclaré dans cet Accord qu'il convenait que le Conseil d'État prenne toutes ses décisions à la majorité simple alors que l'Accord de Cotonou stipulait le consensus, ce qui avait empêché le Conseil d'adopter des décisions. Les personnes nommées au Conseil d'État seraient remplacées, chacun des signataires à l'Accord (AFL, NPLF, ULIMO) désignant un nouveau membre. Les deux membres restants, représentant le Libéria non armé, seraient nommés l'un par la Conférence nationale libérienne et l'autre conjointement par l'ULIMO et le NPFL. La participation à l'Assemblée législative de transition serait élargie en y ajoutant 13 représentants des différents comtés.

11. S'agissant des aspects militaires, l'Accord d'Akosombo invitait au rétablissement immédiat du cessez-le-feu et donnait de plus amples précisions sur son application, le désengagement des forces, les responsabilités des factions à l'égard de l'Assemblée ainsi que le désarmement des combattants. Il prévoyait un ensemble plus réaliste d'incitations à la démobilisation, notamment des arrangements de sécurité intérieure et des plans de création d'une nouvelle armée nationale. L'Accord prévoyait que si le désarmement et la démobilisation se déroulaient selon le calendrier convenu, les élections générales pourraient se tenir avant octobre 1995.

12. L'Accord d'Akosombo définissait aussi plus précisément les pouvoirs d'imposition de la paix dévolus à l'ECOMOG, et, ce faisant, donnait au Gouvernement national de transition du Libéria un rôle plus central. Il spécifiait que si une faction ou un groupe refusait de renoncer à tout acte contraire à l'Accord, le Gouvernement de transition, en collaboration avec l'ECOMOG, aurait le pouvoir de recourir à la force nécessaire et disponible pour en assurer le respect. En outre, en vertu de l'Accord, le Gouvernement de transition conclurait un accord sur le statut des forces avec la CEDEAO.

13. La conclusion de cet Accord a coïncidé avec une reprise des combats à Gbarnga, quartier général du NPFL, et aux alentours, le NPFL étant attaqué par l'aile Kromah de l'ULIMO et la coalition formée par le LPC, l'aile Johnson de l'ULIMO, l'AFL et des ministres dissidents du NPFL. Cette attaque, selon certaines informations, a été exécutée avec l'appui clandestin de certains éléments de l'ECOMOG.

14. Peu après avoir été signé, l'Accord d'Akosombo a sombré dans la controverse, certains membres du Gouvernement national de transition du Libéria et divers cercles libériens ayant contesté sa validité. Des réserves ont été exprimées quant à la crédibilité des signataires, qui, alors même qu'ils négocient à Akosombo, s'affrontaient militairement sur le terrain. Devant l'effondrement des structures internes de commandement et de conduite des opérations des factions, des doutes ont également été émis sur la capacité des signataires de l'Accord à honorer leurs engagements. En outre, on a fortement critiqué la disposition autorisant les factions à remplacer les membres qu'ils avaient nommés au Conseil d'État actuel et au cabinet du Gouvernement national de transition du Libéria.

15. Devant les réactions suscitées par l'Accord d'Akosombo, le Président de la CEDEAO a envoyé une délégation à Monrovia le 17 septembre, puis a invité d'éminents civils libériens et représentants de la Conférence nationale libérienne à le rencontrer à Accra le 18 septembre. Le but de ces réunions était d'expliquer la logique qui sous-tendait l'Accord et d'examiner les sujets de préoccupation qui conduisaient à s'y opposer. À l'issue de ces consultations, l'opposition à l'Accord d'Akosombo se serait affaiblie, mais l'on ne constate à ce jour aucune évolution vers son application.

C. Conférence nationale libérienne

16. Comme l'Accord d'Akosombo, la Conférence nationale libérienne a réaffirmé que l'Accord de Cotonou reste la seule base pour rétablir la paix et gouverner le Libéria dans de bonnes conditions. Comme l'Accord d'Akosombo également, elle a cherché à donner au Gouvernement national de transition un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou.

17. La Conférence a fait un certain nombre de recommandations importantes en matière de désarmement, de direction politique et d'élections, recommandations qui recourent les dispositions de l'Accord d'Akosombo et pourraient faire avancer le processus de paix. Elle a réclamé une armistice immédiate et sans conditions, le déploiement de l'ECOMOG dans tout le pays, une opération générale de désarmement et de démobilisation dans les 60 jours, et une série de mesures de discipline, dont le châtement des parties qui n'obtempéreraient pas. La Conférence a recommandé la création d'un comité de surveillance du désarmement et de la démobilisation pour suivre l'évolution de la situation. Elle a recommandé également de créer un fonds de démobilisation et d'instauration de la paix, en appelant la communauté internationale à mobiliser des ressources à l'intention de l'ECOMOG, et le Gouvernement national de transition à verser un million de dollars au fonds. Comme l'Accord d'Akosombo, la Conférence a souligné combien il était important de disposer d'une armée nationale reconstituée, et demandé à ce propos que les Forces armées du Libéria (AFL) soient réorganisées et restructurées pendant la période de transition.

18. En ce qui concerne la capacité exécutive du Gouvernement national de transition, la Conférence, comme l'Accord d'Akosombo, a prié le Conseil d'État d'adopter sans tarder son règlement intérieur. Elle a également demandé que l'Assemblée législative de transition compte 13 sièges supplémentaires, dont les titulaires représenteraient chacun un district. Le point sur lequel les résolutions de la Conférence et l'Accord d'Akosombo divergent le plus est que la première demande que soient maintenus les membres actuels du Conseil d'État et que les fonctions de chef de l'État soient confiées à son président, alors que l'Accord d'Akosombo autorisait les factions à réexaminer le statut de leurs représentants et à modifier éventuellement la composition actuelle.

19. Pour ce qui est des élections, l'Accord d'Akosombo et la Conférence nationale libérienne proposent le même calendrier, le scrutin devant se tenir aux environs du mois d'octobre 1995. Mais, alors que l'Accord de Cotonou et celui d'Akosombo ne disaient rien du système électoral, la Conférence a proposé de conserver le régime actuel, fondé sur la majorité absolue, pour l'élection du président, du vice-président et des scrutateurs, mais de passer au scrutin proportionnel pour les élections à la Chambre des représentants.

20. La Conférence a reconnu le rôle qu'a joué le Président de la CEDEAO dans le processus de paix et l'a prié de poursuivre, dans sa recherche de l'apaisement, ses consultations avec les Libériens.

21. La tentative de coup d'État lancée par des dissidents des Forces armées du Libéria (AFL) est intervenue au moment où le Gouvernement national de transition cherchait à redonner à l'armée son statut constitutionnel. La Conférence nationale libérienne s'est déclarée en faveur de cette initiative et a réclamé la réorganisation et la restructuration des Forces armées selon les équilibres géographiques et ethniques. La réaction de l'ECOMOG, qui a mis un terme à la tentative de coup d'État, a été suivie du désarmement partiel des AFL dans leurs quartiers, au camp d'entraînement de Barclay et à Camp Schefflin. Cependant, il paraît que certains éléments des AFL auraient rejoint les rangs du Conseil pour la paix au Libéria (LPC) ou ceux de l'ULIMO-Johnson pour soutenir leurs entreprises contre le Front national patriotique du Libéria (NPFL). Les relations entre les AFL et le Gouvernement national de transition se sont encore compliquées quand le Président du Conseil d'État a cherché à évincer le chef de l'État actuel, qui a refusé de se démettre avec l'appui de son remplaçant désigné et de l'état-major des AFL.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Situation sur le terrain

22. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 26 août (S/1994/1006), les forces des AFL, du LPC et de l'ULIMO-Johnson se sont coalisées en juillet 1994. L'objectif principal de cette coalition, soutenue par les ministres NPFL dissidents du Gouvernement national de transition, serait de battre Charles Taylor et de prendre Gbarnga. Vers la mi-août, des formations militaires ont commencé à se concentrer dans la région de Bong et de Kakata, en préparation d'un mouvement sur Gbarnga. Selon certains rapports, des éléments de l'ECOMOG (voir par. 13 ci-dessus) et certains Libériens en vue auraient soutenu cette initiative.

23. Le 6 septembre, Charles Taylor s'est rendu à la réunion d'Akosombo et son départ du Libéria a aggravé les dissensions au sein de l'état-major du NPFL, ce qui a donné à l'aile Alhaji Kromah de l'UNIMO l'occasion d'attaquer Gbarnga et de s'emparer du quartier général de Taylor le 8 septembre. C'est alors, le 9 septembre, que 43 observateurs militaires des Nations Unies non armés et 6 représentants d'organisations non gouvernementales ont été arrêtés par le NPFL. La désagrégation de l'appareil hiérarchique dans les régions tenues par celui-ci et la prise du quartier général de Taylor à Gbarnga ont donné aux coalisés l'occasion de lancer une série d'attaques contre les forces de Taylor, dans le nord et l'est du pays.

24. Au cours des quelques derniers mois, plusieurs districts du sud-est sont passés sous l'autorité du LPC. Le NPFL semble tenir maintenant certains secteurs des districts de Nimba et de Bong, ainsi que certaines parties du nord de Grand Gedeh et de Margibi. L'ULIMO-Johnson maintient son autorité sur les districts de Grand Cape Mount, de Bomi et du sud de Lofa, et a repoussé les incursions récentes lancées sur Tubmanburg par l'ULIMO-Kromah, avec apparemment l'aide de certains éléments de l'ECOMOG. Le nord du district de Lofa reste aux

mains de l'ULIMO-Kromah. Le comté de Margibi – surtout le secteur entre Kakata et Konola – est le théâtre de combats intenses entre le NPFL et les forces coalisées, ces dernières cherchant à faire mouvement vers le nord en direction de Gbarnga.

25. Selon certaines sources, les diverses factions continuent de recevoir des armes. On parle également de complicités entre des éléments de l'ECOMOG et les factions en guerre, concernant surtout les activités militaires des forces coalisées contre le NPFL. La persistance de ces accusations fait obstacle à la solution pacifique du conflit.

26. Ces dernières semaines, l'ECOMOG a subi des pertes au cours d'embuscades tendues à la fois par le NPFL et par l'ULIMO-Johnson dans la région de Margibi. Des civils ont également été tués par des mines mises en place pour gêner l'avance des forces coalisées.

27. Dans l'ensemble, la situation militaire reste confuse, les alliances se nouant et se dénouant au gré des intérêts immédiats, à l'avenant du délabrement de la discipline dans les factions elles-mêmes. La situation atteint un point où les chefs de guerre, qui ne poursuivent aucun programme politique particulier mais ont à leur main un certain nombre de soldats, cherchent à se gagner des territoires pour simplement étayer leurs prétentions au pouvoir. Selon certains observateurs, il est probable que les combats se poursuivront au sein du NPFL et entre celui-ci et les factions rivales tant que ne sera pas acquise la maîtrise de Gbarnga. Les hostilités actuelles prennent au Libéria la forme d'accrochages en brousse. Elles ont pour résultats non de grandes victoires militaires, mais des pertes en vies humaines – qui touchent surtout les civils – la décimation de villages entiers et la disparition de toute espèce d'ordre public. La plupart des combattants sont mal entraînés, mais il s'agit de garçons et de jeunes hommes qui n'ont guère d'autre choix que de se laisser manipuler par les divers chefs de guerre.

B. Opérations de la MONUL

28. On se souviendra que, conformément à l'Accord de Cotonou et au principe opérationnel de la MONUL, les observateurs militaires des Nations Unies non armés devaient être déployés en même temps que des soldats de l'ECOMOG, qui devaient assurer leur sécurité. Vu les difficultés logistiques de l'ECOMOG, la MONUL a commencé sa mise en place avant celle-ci. Elle a demandé aux factions, qui ont répondu positivement, de garantir la sécurité des observateurs militaires. Pendant les premiers mois, ce déploiement s'est fait sans difficulté. L'ECOMOG a bientôt entrepris sa propre mise en place en suivant le plan de la MONUL dans certaines régions, dont celle de Gbarnga dans le nord. En juillet 1994 cependant, les conditions de sécurité, qui se détérioraient déjà, surtout dans l'ouest, ont obligé à réduire de 29 à 21 le nombre de localités où la Mission était présente.

29. Le 9 septembre, certains éléments du NPFL ont arrêté 43 observateurs militaires non armés de la MONUL et 6 représentants d'organisations non gouvernementales dans neuf localités du nord et de l'est, en confisquant leurs véhicules, leurs appareils de transmission et la plupart du matériel dont ils étaient équipés. L'incident s'est produit après que le quartier général de

/...

Charles Taylor eut été pris par l'ULIMO-Kromah. On pense que ce coup avait été prémédité par le NPFL, d'abord pour se faire un bouclier des observateurs face aux attaques de ses propres dissidents ou des factions rivales, ensuite pour prélever sur la MONUL et les organisations non gouvernementales les moyens de communication et de transport fiables nécessités par la poursuite de l'effort de guerre.

30. Dès le début de la crise, le 9 septembre, la MONUL est restée en pourparlers 24 heures sur 24 avec les représentants des factions, du NPFL, des pays voisins et de l'ECOMOG, en vue d'obtenir la libération des personnes arrêtées. Agissant sur mes instructions, mon Représentant spécial a personnellement informé Charles Taylor que l'ONU le tenait responsable du sort des observateurs militaires de la MONUL et des représentants des organisations non gouvernementales détenus dans sa région, et a exigé leur libération immédiate et la restitution de leurs biens. J'ai également adressé un message au Président de la CEDEAO pour souligner la responsabilité de l'ECOMOG dans la sécurité du personnel de la MONUL et l'inviter instamment à faire pression sur Taylor pour qu'il libère les prisonniers et à rappeler aux autres factions que l'Accord de Cotonou leur donnait la responsabilité de la sécurité du personnel de l'ONU.

31. Le 14 septembre, 33 observateurs militaires des Nations Unies ont été libérés et ont retrouvé le chemin d'une relative sécurité. Une tentative de sauvetage par hélicoptère des observateurs d'Harper a dû être interrompue, car l'hélicoptère a essuyé les tirs d'éléments du NPFL et a quitté la zone après avoir récupéré 2 des 12 observateurs qui y étaient détenus. Le même jour, le contingent tanzanien de l'ECOMOG stationné à Gbarnga a essayé d'amener à Monrovia six observateurs militaires de la MONUL et six représentants d'organisations non gouvernementales. Alors que le convoi se trouvait entre Konola et Kakata, dans le comté de Margibi, il est tombé dans une embuscade tendue par des éléments de l'ULIMO-Johnson. Deux soldats tanzaniens ont été tués (un autre devait mourir par la suite), sept blessés et quatre capturés par les soldats de l'ULIMO-Johnson. La MONUL a pu évacuer par avion de Konola à Monrovia le personnel de l'ONU et des ONG et certains membres de l'ECOMOG. Mais les autres tentatives en direction de Kakata ont avorté, le bataillon tanzanien étant tombé dans une embuscade de l'ULIMO-Johnson. Finalement, toutes les unités ont réussi à rejoindre Kakata, mais le contingent a été pillé par le NPFL et a perdu en route ses armes et son matériel. Parmi le matériel volé se trouvait un conteneur du camp de Konola renfermant les 492 armes remises par des combattants démobilisés.

32. Au 18 septembre, tous les observateurs militaires et tous les représentants des organisations non gouvernementales avaient été relâchés. Le comportement des observateurs pendant leur détention a été exemplaire à tous égards. Certains d'entre eux, notamment ceux qui étaient prisonniers à Harper, ont pourtant été maltraités, battus et terrorisés par leurs geôliers. Le NPFL a conservé tous les véhicules et tout le matériel, notamment les appareils de transmission, de la MONUL et, sauf exception, les observateurs n'ont pas été autorisés à emporter leurs affaires personnelles quand ils ont été libérés.

33. Du fait de la rupture de la trêve et de l'impuissance de l'ECOMOG, dont les événements passés ont montré qu'elle ne pouvait assurer la sécurité des observateurs de la MONUL, celle-ci est pour l'instant dans l'impossibilité d'assumer une bonne partie des fonctions qui lui ont été assignées. C'est ainsi que toutes les localités où se trouvaient ses équipes ont été évacuées, sauf aux environs de Monrovia. Il a également été décidé à titre temporaire de ramener l'effectif de la MONUL des 368 personnes autorisées (génie et service médical compris) à 90 personnes environ. Au 12 octobre donc, l'effectif militaire de la MONUL est de 190 personnes. Certains observateurs ont été affectés à d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette réduction temporaire de l'élément militaire de la mission s'accompagnera d'une réduction proportionnelle de l'effectif civil.

IV. ASPECTS HUMANITAIRES

34. Depuis mon dernier rapport, le sort de la population des zones rurales a beaucoup empiré. Les troubles résultant des affrontements entre factions qui se sont produits ces dernières semaines ont incité quelque 200 000 personnes à abandonner leur domicile ou leur lieu de résidence provisoire. Les vols effectués par la MONUL au-dessus des districts de Bong, Grand Cape Mount, Lofa, Grand Bassa, River Cess, Nimba et Maryland ont confirmé que des villes et des villages entiers avaient été évacués et que la population avait été décimée. À cause du manque de sécurité, toutes les grandes routes ont été fermées à la circulation et des zones rurales sont totalement coupées du reste du monde. Les récits des personnes déplacées qui sont arrivées à Monrovia et des réfugiés qui ont gagné la Guinée ou la Côte d'Ivoire font état de scènes d'horreur – tueries aveugles, tortures, viols, destruction de maisons et actes de pillage. Des réfugiés ont également rapporté que des milliers de Libériens s'étaient réfugiés dans la forêt, dont ils n'osaient plus sortir en raison du danger.

35. Selon les informations émanant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), depuis le 14 septembre, plus de 45 000 réfugiés ont reçu une aide alimentaire et divers secours à Nzérékoré (Guinée), et l'on s'attend à un nouvel afflux, car les combats continuent dans le district de Bong. À Tabou (Côte d'Ivoire), le HCR déclare avoir enregistré plus de 30 000 nouveaux réfugiés au cours de la même période.

36. Le manque de sécurité a également réduit à l'impuissance les organisations internationales et locales de secours présentes au Libéria, avec des conséquences désastreuses pour les victimes d'une situation de plus en plus tragique. Ainsi, avant les affrontements, le Programme alimentaire mondial fournissait chaque mois près de 4 000 tonnes de vivres pour nourrir quelque 420 000 Libériens démunis dans les districts de Nimba, Margibi et Bong. La distribution était assurée par cinq organismes de secours. Aujourd'hui, l'insécurité est telle qu'il est impossible d'acheminer des secours, et notamment d'organiser des convois à partir de la Côte d'Ivoire, ce qui prive des milliers de personnes de l'aide dont elles dépendent pour survivre.

37. Les hostilités ont interrompu un grand nombre des projets de secours d'urgence entrepris par l'UNICEF dans différents domaines (eau, assainissement, aide psychologique aux enfants traumatisés et vaccination). Au cours des dernières semaines, l'UNICEF a perdu l'équivalent de près d'un million de

dollars de médicaments et de fournitures à la suite du pillage de ses entrepôts dans le district de Bong. Les organisations non gouvernementales (ONG) locales encore présentes dans la région n'ont plus rien à distribuer. Il a fallu abandonner des projets qui visent à assurer l'approvisionnement en eau et à améliorer l'hygiène dans les hôpitaux, et fermer des écoles et des centres de santé.

38. L'hôpital de Phebe – principal établissement sanitaire de sa catégorie dans le district de Bong – a été saccagé et pillé. Fuyant les combats, quelque 30 000 résidents de Gbarnga ont cherché asile près de l'hôpital. Pendant la dernière semaine de septembre, des combattants ont attaqué et tué plusieurs employés de l'hôpital et des personnes déplacées. Les survivants se sont réfugiés dans la brousse et, depuis, on n'a reçu, de source officielle, aucune information sur leur sort. La MONUL a demandé à la Guinée et à la Côte d'Ivoire l'autorisation d'envoyer des missions d'évaluation dans les zones frontalières où les réfugiés sont actuellement concentrés. Ces missions comprendront des membres du personnel des organismes des Nations Unies et des ONG. Les informations réunies faciliteront la prise de décisions et la mise au point des stratégies d'aide d'urgence qui seront mises en oeuvre lorsque les hostilités auront cessé.

39. Depuis que les hostilités ont repris, les organismes d'aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et la MONUL ont perdu plus de 80 jeeps et camions, des dizaines de milliers de gallons de carburant, des milliers de tonnes de riz, de haricots et autres fournitures de secours, du matériel de communication et des fournitures et accessoires, les pertes se chiffrant à plusieurs millions de dollars. Les combattants s'emparent de matériel de transport et de communication et de fournitures pour se rééquiper et reconstituer leurs stocks, afin de soutenir l'offensive de leur faction. Les opérations internationales de secours sont presque toutes suspendues, sauf à Buchanan et à Monrovia. L'aide humanitaire très modeste qui est encore apportée est administrée par des nationaux travaillant pour les organismes de secours.

40. On estime que près de la moitié du personnel international des organismes de secours a quitté le Libéria, où des intéressés se trouvaient en butte à des difficultés insurmontables et dans l'incapacité de distribuer l'aide humanitaire. Plusieurs d'entre eux sont allés grossir les rangs de ceux qui, de l'autre côté de la frontière, en Côte d'Ivoire ou en Guinée, continuent d'apporter une aide à un flot croissant de réfugiés. L'action menée ne constitue cependant qu'un palliatif dans la mesure où les stocks de vivres et autres fournitures qui ont échappé au pillage sont tombés à un niveau inquiétant. Or, compte tenu du danger, il est impossible de les reconstituer rapidement, alors que le nombre de personnes dans le besoin ne cesse de croître. Les appels lancés aux factions pour demander la création de zones de tranquillité et la cessation des hostilités ont été ignorés, tout comme les appels à respecter le caractère inviolable d'institutions telles que les hôpitaux et les centres de santé.

V. ASPECTS FINANCIERS

41. Par sa résolution 48/247 A du 5 avril 1994 et sa résolution 48/247 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 23 millions de dollars pour assurer le fonctionnement de la MONUL pendant la période du mandat se terminant le 22 octobre 1994. En conséquence, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 22 octobre, avec les effectifs réduits indiqués au paragraphe 33, je demanderai à l'Assemblée générale, à sa session en cours, d'accorder les autorisations financières nécessaires.

42. Au 10 octobre 1994, le montant des contributions au compte spécial de la MONUL mises en recouvrement depuis la création de la Mission et non acquittées s'élevait à 5,8 millions de dollars. Pour faire face aux besoins de trésorerie de la MONUL, il a fallu emprunter 2 millions de dollars au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. Ce montant n'a toujours pas été remboursé. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement mais non acquittées atteignait 1 milliard 416 millions de dollars au 10 octobre 1994.

43. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria, les contributions volontaires reçues au 10 octobre 1994 s'élevaient à 17,8 millions de dollars, et les dépenses autorisées imputables sur ce montant à 14,5 millions de dollars.

VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

44. Les événements survenus le mois dernier sur les plans politique, militaire et humanitaire ont plongé le Libéria dans une situation désespérée. Le pays ne retrouvera durablement la paix et la stabilité que si tous les éléments de la société acceptent sincèrement de se réconcilier. Le Gouvernement national de transition, les factions et le peuple libérien doivent rechercher un compromis politique pour éviter que le pays ne continue de sombrer dans le chaos. À cet égard, je souscris aux initiatives prises par le Président Rawlings et aux résolutions adoptées par la Conférence nationale libérienne pour renforcer l'autorité du Gouvernement national de transition dans l'administration du pays. Je demande instamment à celui-ci de s'attacher plus activement à promouvoir la réconciliation nationale et j'engage tous les Libériens à prendre des mesures concrètes dans le même sens. Le Gouvernement national de transition, les factions et les autres groupes d'intérêt ne doivent pas oublier que ce sont les civils, notamment ceux qui vivent à l'écart des grands centres urbains, qui souffrent le plus du conflit.

45. Il est évident que le processus de paix est au point mort. Lors du Sommet de la CEDEAO, qui s'est tenu à Abuja les 5 et 6 août, le Président Rawlings a déclaré qu'en l'absence de progrès d'ici au 31 décembre, il serait obligé de rappeler le contingent ghanéen de l'ECOMOG. Le Nigéria aurait déjà réduit sa participation à l'ECOMOG et l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont indiqué qu'ils pourraient retirer leurs contingents. Il faut bien voir que le sentiment de frustration éprouvé par les pays qui fournissent des contingents à l'ECOMOG est dû à la fois au manque de moyens financiers affectés à l'opération

et au fait que le processus de paix n'enregistre pas les progrès qui justifieraient leurs sacrifices. Un retrait de l'ECOMOG ou une réduction sensible de ses effectifs survenant au moment où le Libéria s'enfonce dans le désordre aurait de graves conséquences tant pour ce pays que pour la sous-région.

46. Tous les avis recueillis donnent à penser qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Si les factions ont les moyens de faire la guerre, c'est incontestablement parce qu'elles sont approvisionnées régulièrement en armes et munitions. Cela doit cesser. Je suis convaincu que les États membres de la CEDEAO poursuivront leur mission de bons offices pour que toute forme de soutien soit refusée aux factions, afin de mettre rapidement fin aux combats. Ainsi qu'il a été rappelé aux États membres de la CEDEAO lors du Sommet d'Abuja, l'embargo sur les armes doit être rigoureusement respecté. Il ne faut pas oublier que la poursuite des hostilités au Libéria aura sans aucun doute des incidences sur la stabilité de toute la sous-région.

47. Afin de consulter la CEDEAO sur ses intentions en ce qui concerne l'ECOMOG et d'appuyer les initiatives prises récemment par son Président, M. Jerry Rawlings, Président du Ghana, j'ai décidé de dépêcher auprès de ce dernier une mission de haut niveau chargée d'examiner avec lui les rôles et responsabilités respectifs de l'ECOMOG et de la MONUL au Libéria, compte tenu de la tournure prise récemment par les événements. Ces entretiens auront pour but de déterminer les mesures que la communauté internationale pourrait prendre pour continuer d'aider au mieux le Libéria à mettre un terme aux hostilités. En conséquence, je recommande que le Conseil de sécurité proroge de deux mois le mandat de la MONUL afin de donner à la mission de haut niveau le temps de mener à bien sa tâche et de me présenter ses conclusions. Après avoir examiné celles-ci, je pourrai faire au Conseil les recommandations appropriées sur le rôle futur de la MONUL au Libéria.

48. La recherche de la paix au Libéria ne peut être couronnée de succès que si les Libériens donnent des gages qu'ils sont prêts à une véritable réconciliation nationale fondée sur le respect mutuel et le compromis. Cependant, si la responsabilité d'instaurer la paix dans leur pays incombe au premier chef aux Libériens eux-mêmes, il n'en reste pas moins que l'insuffisance de l'appui matériel apporté par la communauté internationale aux initiatives régionales menées dans le cadre de l'ECOMOG a entravé les efforts réalisés pour aider les Libériens à faire avancer le processus de paix.

49. En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial et au Chef de la Mission, ainsi qu'à tout le personnel militaire et civil de la MONUL. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage aux observateurs qui ont été arrêtés; le comportement admirable dont ils ont fait preuve dans des circonstances très éprouvantes a amplement démontré leur volonté d'oeuvrer pour la paix au Libéria. Je voudrais également remercier le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, dont le concours a permis d'obtenir que les membres du personnel des Nations Unies et des ONG arrêtés soient relâchés sains et saufs.
